



## Petites annonces

- Jeune femme avec références recherche emploi (formation aide ménagère). Etudie toutes possibilités.  
☎ : 04.94.72.28.52
- Part. donne croisé terre-neuve, tatoué, vacciné, mâle castré, affectueux. Terrain clos nécessaire.  
☎ : 04.94.72.24.88 HR
- Cherche F2 à louer à Ste-Anastasie.  
☎ : 04.94.72.27.65
- A vendre : séjour complet année 1960 ; chambre lit 2 places, table de nuit et armoire à glace année 1960 ; échelle meunière ; grosse poutre ; motoculteur Honda 600.  
Le tout en très bon état. Prix à débattre.  
☎ : 04.94.72.20.58
- A vendre magnifiques oies de Guinée.  
☎ : 04.94.72.21.45

## Le carnet de Sainte-Anastasie

### Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de

- o Clémence OURCIVAL, née le 19 février ;
- o ainsi que Clément CODONNEL né le 4 mars dernier

Nous présentons aux nouveaux parents nos félicitations.

### Décès :

Nous avons le regret de vous informer du décès de

- Madame JAUME Francine veuve DIOULOUFET, survenu le 19 février ;
- Madame Danièle SCOTTO, survenu le 17 mars dernier.

Nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances.



### Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le :

**SAMEDI 1 AVRIL**  
A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

Au programme : **SLEEPY HOLLOW**

Avec *Johnny Depp, Christina Ricci, Christopher Walken, etc...*

## Le calendrier du mois

### Samedi 1 Avril :

- Cinéma 20 H 30 salle polyvalente

### Dimanche 2 Avril :

- Concert chorale « Chant et Amitié »  
17 H salle polyvalente

### Mercredi 5 Avril :

- Réunion « Villages Fleuris »  
10 H en mairie

### Jeudi 6 Avril :

- Réunion F.O.L. Centre Ados été 2000  
18 H salle polyvalente

### Samedi 15 Avril :

- Cinéma 20 H 30 salle polyvalente

### Lundi 24 Avril :

- Foire à la Brocante Place de la Gare

### Vendredi 28 Avril :

- Ciné-conférence M. ADIBA  
20 H 30 salle polyvalente

### Samedi 29 Avril :

- Cinéma 20 H 30 salle polyvalente

## Plomberie

Nous saluons le lancement d'un nouvel artisan au village.  
M. Alexis SEBILLE est désormais à votre disposition pour vos travaux et dépannage rapide.

**Plomberie  
Chauffage  
Zinguerie**

631, Route Départementale 15  
83136 STE-ANASTASIE

Tél. : 06.20.73.64.10  
04.94.86.62.40



**Bulletin  
Municipal**

**Mars 2000  
n°121**

## Le mot du maire

Le 24 mars le Conseil Municipal vient d'adopter le Budget Primitif de la Commune.

Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, ce document est équilibré sans hausse des taux d'impôts locaux.

Cette stabilité fiscale a, entre autres conséquences, celle de nécessiter, année après année, une gestion de plus en plus rigoureuse donc délicate de nos marges de manœuvre.

Le coût des travaux, des salaires, des charges, des services, du matériel ou du carburant progressant en effet globalement de la même manière pour une commune que pour un ménage ou une entreprise, on ne peut pas dire qu'en ce domaine, la situation s'améliore très singulièrement.

Cependant, en dépit de ces difficultés croissantes, ce budget primitif 2000 maintient une fois encore sans emprunt, un fort taux d'investissement concernant cette année, la voirie publique dans le village et les écarts, la mise aux normes européennes des jeux d'enfants, les installations sportives, l'environnement et les écoles.

Enfin, pour la première fois depuis 1989, nous atteignons l'équilibre du coût des services de l'eau et de l'assainissement qui ne subiront donc aucune augmentation.

Quant à la très populaire redevance « ordures ménagères », elle n'échappe pas à une nouvelle augmentation due à de perpétuelles aggravations des normes de traitement des déchets domestiques.

Tablons que le colmatage de ce tonneau des Danaïdes ne sera pas pour demain.

Jean-Pierre MORIN

Après lecture de ce bulletin, n'oubliez pas que demain nous serons le 1<sup>er</sup> Avril, et que l'augmentation des impôts locaux est en fait de 50 % !



**ASSISTANTE SOCIALE**

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

**ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE**

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 31 mars, 14 et 28 AVRIL 2000 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

**ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR**

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 6 AVRIL 2000 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

**A.D.A.F.M.I.**

Association d'Aide à Domicile  
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles  
Tél : 04.94.69.44.86

**PHARMACIES DE GARDE**

Standard : 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du 25/03, 19 H au 01/04, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.90.70  
(Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE)

Du 01/04, 19 H au 08/04, 09 H :

-appel préalable au standard

Du 08/04, 19 H au 15/04, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.70.93  
(Phcie de FORALQUEIRET)

Du 15/04, 19 H au 13/05, 09 H :

-appel préalable au standard

**RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES**

Prochain ramassage des « monstres » :  
♦ le MARDI 25 AVRIL 2000

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

**POLICE MUNICIPALE**

NUMERO de la Police Municipale :  
**06.03.44.79.10.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**SERVICE DE GARDE DES MEDECINS**

Le 02 Avril ...Dr ASPE ..... 04.94.48.85.20  
Le 09 Avril. ...Dr ARNAUD ..... 04.94.80.26.94  
Le 16 Avril ...Dr PONSON ..... 04.94.28.32.89  
Les 23/24 Avril Dr LE MADEC ... 04.94.59.69.52

**DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H  
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.  
puis numéro donné par le répondeur

**BIBLIOBUS**

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

**MARDI 04 AVRIL de 13 H 30 à 15 H.**

**Tribune libre****ATTENTION DANGER !**

Amis habitants de Sainte-Anastasia, il y a en liberté parmi nous un dangereux abruti qui s'amuse à tirer avec une arme à feu sur nos animaux domestiques.

Il convient de tenter de faire prendre conscience à cet individu que, non seulement ses actes révèlent sa vertigineuse stupidité, mais encore qu'ils sont répréhensibles sur le plan pénal. En effet, ce type d'agissements peut être puni d'une amende de dix mille francs, portée à vingt mille francs en cas de récidive, sans compter les peines accessoires, telles que la confiscation de l'arme, et les dommages et intérêts que les maîtres de l'animal blessé ou tué seront en mesure de faire payer au coupable.

Ne nous laissons pas empoisonner l'existence par les imbéciles en général et par celui-ci en particulier, empêchez-le de nuire et protégez vos amis à quatre pattes.

Nous avons la chance d'avoir un Policier Municipal dont l'efficacité n'est plus à démontrer. N'hésitez donc pas à faire appel à lui si vous êtes témoin d'événements de ce genre.

Signé : Association des amis de Valentin chat de  
gouttière.

Mme Colette PECH

**Activités pour les 13/16 ans  
Été 2000**

Des stages ou séjours de cinq jours avec ou sans hébergement seront organisés.

Les groupes de jeunes choisiront leurs activités : escalade – kayak – voile – VTC – patinoire – activités de pleine nature – camping – plongée – réalisations multimédia – pratique de la vidéo – spectacle...

Les séjours pourront regrouper des participants de Sainte-Anastasia, Forcalqueiret, Rocbaron...

Une réunion d'information aura lieu le

**6 Avril à 18 heures, salle polyvalente.**

Renseignements et inscriptions :

**Fédération Varoise des Œuvres Laïques**  
04.94.72.23.82 - [gonnet.jl@wanadoo.fr](mailto:gonnet.jl@wanadoo.fr)

**Centre de Loisirs Sans Hébergement de Ste-Anastasia**

Le Centre de loisirs sans hébergement de Sainte-Anastasia fonctionnera cette année dans les mêmes conditions qu'en 1999.

Confié à l'I.V.F.A. (Institut Varois de Formation et d'Animation) il offrira aux enfants de 3 à 12 ans une possibilité d'accueil et de loisirs en période estivale. Une réunion d'information destinée aux familles se tiendra le :

**12 mai à 17 H 30 à la salle polyvalente.**

**Un peu d'histoire du village**

**Du : Rien de neuf sous le beau soleil de Provence...  
Le 23 Mai 1895**

*Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il circule dans la population un bruit d'après lequel la gare de Sainte-Anastasia serait transformée en simple station, n'ayant plus qu'un seul agent avec suppression de la petite vitesse et fermeture du télégraphe.*

*Le Conseil*

*-se faisant l'écho de la légitime et profonde émotion qu'a causé dans toute la population la nouvelle de la transformation de la gare ;*

*-considérant combien la population de Sainte-Anastasia essentiellement composée d'agriculteurs est déjà éprouvée par la crise agricole et combien il est injuste de la priver des quelques avantages que lui procure sa gare située tout à fait à proximité du village au moment même où on l'impose si lourdement pour concourir à couvrir les dépenses occasionnées par d'autres lignes et où de toutes parts on en demande de nouvelles.*

*A l'unanimité, vient supplier Monsieur le Préfet du Var de bien vouloir intervenir auprès de l'administration de la Compagnie P.L.M. et user de sa haute influence administrative pour que la gare de Sainte-Anastasia reste dans l'état actuel et conserver à notre laborieuse population les avantages qu'elle possède depuis quinze ans.*

LE 23 MAI 1895

## L'Association Bouliste communique

### Rappel des statuts

- Licence F.F.P.J.P. : 80 F. Carte adhérent : 50 F. Carte membre actif : 70 F.
- Participations aux concours : 20 F./joueur.
- Carte obligatoire (50 F.) aux joueurs accédant aux 1/2 finales.
- Les F.D.P. seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de moins de 12 ans.
- Annulation du concours ou diminution des prix si : -moins de 12 équipes en 2 x 2 ; -moins de 10 équipes en 3 x 3 ; -moins de 20 joueurs à la mêlée.
- Toute finale est obligatoire (sans partage des coupes).
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Concours mixte (2H + 1F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

### Programme du mois d'Avril 2000

- Dimanche 16 avril : 2x2 choisis 500 F. Association Bouliste Tirage 14 H.
- Dimanche 23 avril : 2x2 choisis 500 F. Association Bouliste Tirage 14 H.
- Dimanche 30 avril : 2x2 choisis 500 F. Association Bouliste Tirage 14 H.

## La vie au village

### JERUSALEM, Carrefour des Religions

C'est le thème qui sera développé, le **Vendredi 28 Avril**, par M. Gérard ADIBA, le cinéaste et conférencier de talent que nous apprécions tous, à **20 H 30, salle polyvalente**.

Un rendez-vous -le dernier pour cette année avec M. Adiba- qui ne sera certainement pas manqué !

### Rallye de la Foire de Brignoles

Cette épreuve cyclotouriste passera à Sainte-Anastasie (déviation) le **9 Avril** entre 9H25 et 9H55.

## Chorale «Chant et Amitié»

Quitte à nous répéter -mais le motif est d'importance- nous rappelons que, pour venir en aide à la recherche médicale en ophtalmologie, la chorale donnera un concert le dimanche 2 avril prochain, à 17 H. à la salle polyvalente. Au programme, également, le « Théâtre de Simone » de Flassans (30 F. la soirée). Venez en grand nombre aider l'Association « Rétina France » à laquelle l'intégralité de la recette sera reversée. Une choriste.

## A.S.L. Section Basket-ball

### Programme des matches à domicile

Le 08/04/2000

#### Poussins Masculins (Poule F)

STE-ANASTASIE - GRIMAUD

#### Mini-Poussins (Poule E)

STE-ANASTASIE - STE-MAXIME

#### Minimes Pré-Exc. Masculins

STE-ANASTASIE - ST-RAPHAEL

## A.S.L. Section « gym douce »

Nous allons aborder bientôt le dernier trimestre d'activités de l'année.

N'attendez plus pour nous rejoindre à la salle polyvalente les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 H à 11 H (à votre convenance).

Pour la danse jeunes, les horaires sont toujours le mercredi de 16 H à 18 H et le vendredi de 18 H 30 à 19 H 30.

Le Président. (Tél. 04.94.72.22.36)

## Brocante traditionnelle du lundi de Pâques

Le lundi de Pâques (24 avril) aura lieu, comme chaque année, Place de la Gare, une grande foire à la brocante, puces, marché paysan et marché artisanal. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean-Jacques Guignier, Président du Comité des Fêtes (Tél. : 04.94.72.26.59).

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 24 mars 2000

**Étaient Présents :** MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, TOSELLO, CUENOT, LALANDEC, ABELLO, JURAVER.  
**Absents Excusés :** -M. REMY donne procuration à Mme BOCQUET, -M. CORBIER donne procuration à M. MORIN, -M. BROSSAUD

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 1999

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 1999 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 732 076.12 F..

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de cet excédent 1999, soit 130 000.00 F. au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du Budget 2000, réparti comme suit :

- 100 000 F. au Budget Eau
- 30 000 F. au Budget Assainissement.

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2000, soit 210 717.52 F., article 002 (Excédent antérieur reporté), réparti comme suit :

- 190 849.15 F. au Budget Eau
  - 19 868.37 F. au Budget Assainissement.
- En ce qui concerne le résultat d'investissement soit 391 358.60 F., il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :
- 155 339.82 F. au Budget Assainissement
  - 236 018.78 F. au Budget Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

### BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 1999

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 1999 au Budget Communal est de 538 349.80 F..

Il se décompose de la façon suivante :

-un solde d'exécution positif de 662 139.77 F. en fonctionnement  
-et un solde d'exécution négatif de - 123 789,97 F. en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 1999, soit 350 000 F. au financement des dépenses d'investissement article 1068 au Budget Communal 2000, le reste est repris en section de fonctionnement au Budget Communal 2000 soit 312 139.77 F., au compte 002, excédent antérieur reporté, et le solde d'exécution déficitaire au compte 001 solde l'exécution déficitaire en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

## CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION REGROUPANT LES USAGERS DU SITE DU BALANÇAN - Désignation d'un représentant de la Commune

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant : Après concertation avec l'ensemble des communes et groupements de communes du Var, usagers du centre d'enfouissement technique du Balançan, il apparaît aujourd'hui opportun de constituer une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée et ses textes d'application dont l'objet serait le suivant :

- représenter les communes et groupements de communes du Var usagers du centre d'enfouissement technique du Balançan auprès de l'exploitant dudit centre ;
- analyser les différents contrats liant les membres adhérents de l'association audit exploitant, en vue d'aboutir à une harmonisation de leurs clauses et conditions, notamment pour ce qui concerne le mode de pesage des déchets, leur transport, les tarifs proposés,...
- dans ce cadre, se faire remettre par l'exploitant du CET du Balançan tous documents utiles et engager des études, ce, afin de négocier les modifications de contrat jugées nécessaires ;
- exercer un contrôle sur le site du Balançan, étant entendu qu'une coordination avec la commission locale d'information et de surveillance, prévue par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, pourra être mise en place.

Un projet de statuts est présenté et commenté.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver lesdits statuts et de désigner un représentant de la commune afin, notamment, de participer à l'assemblée générale constitutive de l'association, et de prendre part à sa mise en place.

Oui le rapport ci-dessus ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Le Conseil Municipal délibère. **Article unique** Compte tenu de l'intérêt pour la commune de constituer et de participer au fonctionnement d'une association regroupant les usagers du centre d'enfouissement technique du Balançan,

- les statuts de l'association sont approuvés à l'unanimité ;

- monsieur Michel CUENOT, né le 21/07/1924 à Montbouton (Territoire de Belfort), 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné afin :

- de participer à l'assemblée générale constitutive et d'adhérer aux statuts de l'association ;
- de prendre part à tout vote et à toute délibération ayant pour objet la mise en place de l'association, la désignation de son siège social et la nomination de son bureau ;
- d'assurer, de façon générale, la représentation de la commune auprès de ladite association.

-le montant de la cotisation statutaire versé par la commune et fixé par le conseil d'administration de l'association, fera l'objet d'un titre de paiement, dans le respect des règles de la comptabilité publique.

## ENTRETIEN D'UNE ZONE D'APPUI DE LA PISTE T 772 (hors PIDAF)

Commune de SAINTE-ANASTASIE - PROGRAMME 2000

Demandes de Subventions au Conseil Général et au Conseil Régional

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant que l'ouverture du débroussaillage DFCI (Zone d'appui principale) effectué par le SIVU du PIDAF du Pays Brignolais en 1995 de part et d'autre de la piste T 772 515 HA) sera à entretenir sur 15 ha pour une longueur de 3 000 mètres et de 25 mètres de large ;

Vu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles en date du 14 mars 2000 ;

Considérant que le phytovolume total est de 5 700 m<sup>3</sup>/ha, alors que les normes de sécurité préconisent de ne pas dépasser 2 500 m<sup>3</sup>/ha ;

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2000 s'élèvera à environ 120 000 F. H.T. Une aide au débroussaillage d'entretien d'ouvrage DFCI peut être accordée par le Conseil Régional et le Conseil Général à hauteur de 60 % du montant total des travaux.

L'obtention de ces subventions conditionnera les travaux.

### Plan de financement :

Aide Départementale Sollicitée : 36 000 F.  
Aide Régionale Sollicitée : 36 000 F.  
Autofinancement : 48 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve à l'unanimité le projet tel qu'il est présenté selon le montant indiqué ;
- sollicite le Conseil Général du Var et le Conseil Régional pour une subvention d'un montant de 36 000 F. chacun.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°12/2000 en date du 4 février 2000.

## MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la teneur du courrier qui vient de lui être adressé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental, envisage pour la rentrée scolaire 2000, la mesure de carte scolaire suivante pour l'école mixte de SAINTE-ANASTASIE : ouverture d'une classe supplémentaire.

Conformément aux textes en vigueur, le Maire soumet pour avis cette proposition au Conseil Municipal.

Celui-ci, après délibération, fait connaître à l'unanimité son accord et exprime sa satisfaction.

-Il s'engage à réaliser, avant la rentrée scolaire 2000, les équipements nécessaires à l'accueil de cette nouvelle classe.

-Il s'engage à voter les crédits d'investissement et de fonctionnement correspondant aux nouveaux besoins scolaires de la Commune.

## DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DESSERVANT UNE ZONE ARTISANALE EXISTANTE.

### Programme d'initiative communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer les travaux de réalisation de réseaux d'assainissement d'une zone UC du P.O.S. de la commune rendus nécessaires par l'aménagement de la zone.

La totalité de ces travaux sont réalisés en zone U.

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de l'entreprise Eric CODONNEL à Ste-Anastasie d'un montant de 75 000 F. H.T.

Plan de financement :

Montant du projet : ..... 75 000 F. H.T.  
Subvention espérée du Conseil Général : 60 000 F.  
Autofinancement : ..... 15 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 60 000 F..

## DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LE RACCORDEMENT EDF D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR (Tennis, Football).

### Programme d'initiative communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer les travaux de raccordement E.D.F. des installations sportives de plein air situées aux Négadisses (tennis, football).

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de l'E.D.F. à Brignoles d'un montant de 4 900 F. H.T. soit 5 909.40 F. TTC

Plan de financement :

Montant du projet : ..... 4 900 F. H.T.  
Subvention espérée du Conseil Général : .. 2 450 F.  
Autofinancement : ..... 2 450 F.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 450 F..

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les taux votés en 1999 soit :

- Taxe d'Habitation ..... 8.88 %  
- Taxe sur le foncier bâti ..... 17.59 %  
- Taxe sur le foncier non bâti ..... 87.35 %  
- Taxe Professionnelle ..... 24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## On ne construit pas ce qu'on veut où l'on veut

Que l'on veuille acquérir un terrain, construire dessus ou simplement l'aménager, tout ou presque renvoie à des documents d'urbanisme qui réglementent la manière dont le sol est occupé.

Parmi ces documents d'urbanisme, le plus important est appelé Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) qui est constitué :

- de documents cartographiques qui divisent le territoire communal en différentes zones dont l'usage est défini : zones naturelles à protéger, zones agricoles, zones d'habitat, zones d'activité artisanale, zones commerciales, zones réservées aux voies de communication (routes, chemin de fer...), etc.
- d'un règlement qui précise les directives à suivre pour chaque zone (hauteur maximum des habitations, aspect extérieur des bâtiments, matériaux à utiliser, avec une indication du % des espaces libres et des espaces construits...).

Le POS est établi par la commune, mais le département, la région et l'Etat interviennent également, surtout en ce qui concerne les voies de communication : chemin de fer, autoroutes, etc.

Tous les propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, répertoriés sur le cadastre (carte de la commune avec les différentes parcelles qui appartiennent à chaque propriétaire) sont concernés par les décisions prises dans le POS. C'est la mairie qui délivre ou refuse les permis de construire après avoir vérifié si le projet de construction est bien conforme aux indications du POS. Pour les communes qui n'ont pas de POS, la procédure de permis de construire fait intervenir le département.

## La commune est propriétaire

D'autre part, la commune est propriétaire d'espaces publics qu'elle transforme, entretient et embellit : rues, trottoirs, jardins publics, bâtiments historiques comme la mairie ou un musée, bibliothèques municipales, piscines et stades, etc. Quand elle projette de faire une construction ou une rénovation, la commune est « maître d'ouvrage » : elle passe des commandes à des « maîtres d'œuvre » (architecte, promoteur...) qui dirigent et coordonnent les interventions effectuées par les entreprises de travaux publics et du bâtiment.

Quand la commune veut faire de nouvelles acquisitions foncières ou immobilières pour créer d'autres places, jardins ou bâtiments publics, elle peut :

- négocier l'achat avec l'ancien propriétaire,
- ou utiliser son droit de préemption qui lui donne une priorité sur les autres acheteurs éventuels,
- ou encore engager, en cas d'intérêt majeur, une procédure « d'utilité publique » qui lui permet d'exproprier l'ancien propriétaire avec une indemnisation.

# La vie associative

## Arts'Tasie

Notre assemblée générale s'est tenue le 10 mars dernier à la salle polyvalente. Monsieur Jean-Pierre MORIN nous a fait, comme chaque année, l'honneur d'y assister.

Sur 25 membres, 16 étaient présents ou représentés. Le rapport moral, le rapport d'activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

Il a ensuite été procédé à la réélection du tiers sortant des membres du conseil d'administration.

A l'unanimité, les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions.

Puis nous avons fait part à nos adhérents de nos projets pour l'année en cours :

-Création, dès cette année, d'une «foire aux croûtes».

-Chaque mois, annonce dans le bulletin municipal des expositions qui auront lieu dans le Var au cours du mois suivant.

-Tenue d'une permanence le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 16H30 à 17H30 dans l'ancienne mairie, rue Notre Dame, afin de donner à tous ceux qui le souhaitent des informations sur les activités de l'association, et ce, dès le 3 avril prochain.

-Création, au sein de l'association, d'un concours d'affiches. L'affiche sélectionnée annoncera l'exposition du mois de juin.

- 17 et 18 juin, exposition annuelle salle polyvalente. La soirée s'est terminée par le pot de l'amitié.

### Expositions à voir :

- ♦ Du 15 au 30 mars : 4 peintres exposent à l'ancien moulin à huile de La Roquebrussanne.

### Concours à préparer :

- ♦ Du 6 au 14 avril : 13<sup>ème</sup> Gd prix Dieudonné Jacobs à La Garde. Maison Gérard Philippe : sujet et format libres.
- ♦ Les 20 et 21 mai : Concours-vente à Pignans. 1 œuvre, format 12 maxi.
- ♦ Du 16 au 31 juillet : 12<sup>ème</sup> salon-concours à Nans les Pins. Sujet : « Dernier regard sur le millénaire » 2 œuvres, format 15 maxi.

Pour plus amples renseignements, téléphonez au secrétariat d'Arts'Tasie au 04.94.72.25.63 ou venez à la prochaine permanence qui se tiendra le lundi 3 avril de 16H30 à 17H30, salle de l'ancienne mairie, rue Notre Dame.

N'hésitez pas, nous avons beaucoup d'informations à vous communiquer !

Le Président.

## Cartes électorales

Vous allez prochainement recevoir vos nouvelles cartes électorales.

Nous vous recommandons de conserver ce document jusqu'aux prochaines élections qui, en toute logique, ne se produiront pas dans un proche avenir.

En effet, il est constaté à chaque scrutin de nombreuses pertes de ce document destiné avant tout à faciliter les opérations électorales.

## Village Fleuri

Depuis quelques années, sous l'impulsion de notre amie Claude MAROUZE, entourée de toute une équipe de bénévoles aidés par M. Casimir RAYNOUARD et soutenue par la municipalité et sa commission présidée par Madame Yvonne BOCQUET, le village a repris goût au fleurissement de ses rues et balcons.

Le principe de cette action visant à l'embellissement du village est que la commune finance l'installation des jardinières et des plantations là où des riverains acceptent de prendre à leur charge l'arrosage et l'entretien des espaces fleuris.

Une réunion d'« OUVERTURE » de la saison 2000 se tiendra à la Mairie le Mercredi 5 Avril à 10 H.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées.

## Alarme sur les alarmes

Dans l'espoir de dissuader les voleurs, beaucoup de propriétaires s'équipent de dispositifs d'alarme contre l'intrusion.

Beaucoup de ces dispositifs ne sont cependant pas des plus perfectionnés et déclenchent souvent d'intempestives et stridentes sirènes au moindre passage d'un rat ou d'une chauve-souris.

Par ailleurs, l'expérience démontre que, face à la multiplication de ces installations, bien peu de voisins se mobilisent à l'occasion de ces appels de détresse.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, de nombreuses réclamations parviennent régulièrement à la mairie et à la gendarmerie qui n'ont pas de compétence pour intervenir dans de telles situations.

En effet, ces interventions peuvent être confiées contractuellement à des sociétés de gardiennage privées, les services officiels n'intervenant qu'en cas caractérisé d'effraction ou de vol.

## Débroussaillage

Depuis le 15 mars, l'incinération des végétaux et, d'une manière générale, les feux de plein air sont soumis à déclaration (les barbecues à proximité des habitations ne sont naturellement pas concernés).

Vous pouvez donc encore parfaire vos opérations de débroussaillage et de mise en sécurité.

Pour ce faire, n'oubliez pas cependant de déposer vos imprimés de déclaration suffisamment tôt à la Mairie.

## MOTION

Après la parution du rapport de Mission 2003, portant réforme de l'administration fiscale, suivie de plusieurs décisions ministérielles, à l'unanimité le Conseil Municipal de Sainte-Anastasia exprime son inquiétude de voir menacer l'existence du Trésor Public en milieu rural.

Il redoute en particulier que la mise en place de la réforme annoncée par Monsieur le Ministre des Finances n'amène, par le biais de regroupements au sein de grands centres fiscaux départementaux, la suppression de ce service public de l'Etat actuellement proche des habitants.

Le Conseil Municipal, craignant la mise en péril de ce réseau proche des collectivités et des redevables, affirme sa volonté de voir maintenir :

- la proximité de son comptable public, comme celle du personnel du service du Trésor ;
- le principe républicain de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de payeur des fonds publics.

Il affirme enfin son attachement au maintien de ce service accessible à tous de manière égale pour chaque citoyen.

Aujourd'hui 24 mars, après l'annonce faite par le Ministre du retrait de son projet de réforme, les élus prennent acte de cet engagement, mais affirment leur vigilance pour que soit notamment maintenu le maillage territorial actuel assorti de moyens conséquents.

## REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES - TARIFS 2000

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 2000 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour 2000 de la façon suivante :

- Redevance des Ordures Ménagères par foyer ..... 800 F.
- Redevances des Ordures Ménagères pour le terrain de camping ..... 17 000 F.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'une délégation peut être donnée à certains agents de la Direction Départementale de l'Équipement pour instruire les autorisations et aménagements des terrains de camping, des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux dans les terrains de camping et les lotissements de plus de 20 lots.
- qu'il y a lieu pour ce faire d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer cette convention.

## VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2000

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget de la Commune pour 2000

- Dépenses de Fonctionnement..... 7 026 331 F.
- Recettes de Fonctionnement..... 7 026 331 F.
- Dépenses d'Investissement ..... 2 828 339 F.
- Recettes d'Investissement ..... 2 828 339 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Communal 2000.

## Sainte-Anastasia - Votre Commune

Un voyage au cœur de Ste-Anastasia, votre commune, pour comprendre son rôle et son fonctionnement. Voici le programme que nous vous présenterons dans cette rubrique durant quelques mois

### Les compétences de la commune

#### 2 - L'urbanisme

La commune contrôle son urbanisme, c'est à dire qu'elle a « son mot à dire » dans tout acte de construction ou d'aménagement.

Comment cela se passe-t-il concrètement ?

#### La commune aménage son territoire

Le rôle de la commune ne s'arrête pas à établir des documents d'urbanisme. Elle intervient également de manière concrète dans des opérations d'aménagement comme l'implantation d'une zone industrielle, la construction d'immeubles d'habitations ou de bureaux, la réalisation d'un ensemble touristique, etc.

Elle peut s'associer avec des partenaires privés ou publics (un promoteur immobilier, le département, l'Etat...). La procédure la plus courante est alors la réalisation d'une ZAC, Zone d'Aménagement Concerté, sur laquelle un règlement particulier est défini.

## « Où va l'argent de votre redevance « ordures ménagères ? »

(par foyer hors camping)

Quand ? Depuis	Vous avez payé	La commune a payé au Syndicat Intercommunal (ramassage)	La Commune a payé à la Société Dragui-transport (traitement)	Montant de la redevance par foyer qui serait nécessaire pour équilibrer ce poste budgétaire	Il a donc manqué cette somme (que nous devons prélever sur vos impôts)
1995	450.00 F.	443.64 F.	208.97 F.	652.61 F.	202.61 F.
1996	500.00 F.	439.81 F.	257.92 F.	697.73 F.	197.73 F.
1997	600.00 F.	496.65 F.	330.35 F.	827.00 F.	227.00 F.
1998	700.00 F.	526.02 F.	368.27 F.	894.29 F.	194.29 F.
1999	750.00 F.	509.84 F.	429.57 F.	939.41 F.	189.41 F.
2000 (évaluation)	800.00 F.	520.00 F.	438.66 F.	958.66 F.	158.66 F.

**Observation :** En dépit de l'augmentation régulière de la redevance, le déficit par foyer reste donc, année après année, d'environ 200.00 F..

## VOTE DU BUDGET 2000 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2000.

- Dépenses d'Exploitation ..... 520 717 F.
- Recettes d'Exploitation ..... 520 717 F.
- Dépenses d'Investissement ..... 642 471 F.
- Recettes d'Investissement ..... 642 471 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 2000 Eau et Assainissement.

## DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'EQUIPEMENT D'UNE NOUVELLE CLASSE PRIMAIRE CREEE A LA RENTREE 2000

Après la décision de l'Académie de créer une nouvelle classe d'école primaire à Sainte-Anastasia il est nécessaire d'équiper celle-ci en mobilier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général du Var une subvention pour l'aider à financer cette opération.

Le montant estimatif de ces achats, selon le devis établi par CAMIF Collectivités, s'élève à 17 367.61 F. T.T.C. soit 14 401 F. H.T.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant du projet H.T. :	14 401 F.
Subvention espérée :	10 000 F.
Autofinancement :	4 401 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 F. afin de l'aider à financer ces équipements.

## DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMUNAL (Installation de douches et de sanitaires)

### Programme d'initiative communale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer l'installation de douches et de sanitaires dans un local communal à destination sportive.

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de l'entreprise Générale du Bâtiment à Ste-Anastasia qui s'élève à la somme de 14 766.84 F. T.T.C. dont 13 997 F. H.T.

Plan de financement :

Montant du projet H.T. :	14 000 F.
Subvention espérée (50 %) :	7 000 F.
Autofinancement :	7 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 000 F..

## CENTRE AERE - Convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention venant de lui être adressé par l'Institut Varois de Formation et d'Animation du Var pour l'organisation d'un Centre de Loisirs sans hébergement à Sainte-Anastasia durant la période du lundi 3 juillet au vendredi 28 juillet 2000.

Cet organisme nous propose les mêmes conditions financières qu'en 1999 ; le coût de la journée est donc fixé à 112.00 F. par enfant. Sur ce montant, les familles auront à verser à l'IVFA la somme de 60 F. par jour par enfant, soit 300.00 F. par semaine de cinq jours et 240.00 F. pour une semaine de quatre jours.

Les bons d'aide aux vacances de la M.S.A. ou les bons des C.E. viendront en déduction directe.

La Commune s'engage :

-à verser à l'IVFA la somme de 52.00 F. par journée et par enfant ;

-à verser une avance de 15 000 F. avant l'ouverture du centre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition, décide de prévoir une somme de 49 400.00 F. au compte 6288 « charges à caractère général : autres services » et autorise le Maire à signer cette convention.

## CENTRE AERE ADOLESCENTS - Convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention venant de lui être adressé par la Fédération des Œuvres Laïques du Var pour l'organisation à Forcalqueiret d'un centre aéré pour adolescents, en collaboration avec d'autres communes du canton, durant la période du lundi 3 juillet au vendredi 11 août 2000.

Le coût de la journée est fixé à 214.00 F. par enfant. Sur ce montant les familles auront à verser à la FOL la somme de 80 F. par jour par enfant soit 400.00 F. par semaine de cinq jours et 320.00 F. pour une semaine de quatre jours.

La Commune s'engage :

-à verser à la FOL la somme de 134.00 F. par journée et par enfant ;

-à verser une avance de 16 000 F. avant l'ouverture du centre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition, décide de prévoir une somme de 40 000.00 F. au compte 6288 « charges à caractère général : autres services » et autorise le Maire à signer cette convention.

## PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer (sans changement par rapport à l'année 1999) le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2000, à :

- le m3 pour l'eau : ..... 1.10 F.
- le m3 pour l'assainissement : ..... 3.60 F.
- prime fixe eau : ..... 50 F.
- prime fixe assainissement : ..... 5 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité. Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er Janvier 2000.

## DEMANDE D'ECHANGE D'UNE PARCELLE FORMULEE PAR Mme Odile GRISOLLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'échange d'une parcelle du domaine public communal formulée par Madame Odile GRISOLLE. Le Conseil Municipal constate que l'échange ne porte pas sur des surfaces équivalentes, il émet cependant à l'unanimité un avis favorable sous les réserves suivantes.

Madame GRISOLLE s'engage à payer :

-le surplus de surface constaté après arpentage et évaluation du prix du terrain par le service des domaines ; -les frais notariés et d'arpentage.

## DEMANDE D'ECHANGE D'UNE PARCELLE FORMULEE PAR M. Olivier GRANGER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'échange d'une parcelle du domaine public communal d'environ 15 m<sup>2</sup> formulée par Monsieur Olivier GRANGER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sous réserve que :

-Monsieur GRANGER prenne à sa charge les frais d'arpentage et d'acte notarié ;  
-l'enquête publique conclue favorablement.

## Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

**Plantations** de muriers-platanes dans l'espace récréatif et de plantes vertes dans les jardinières du petit parking.

**Ramassage** des feuilles mortes.

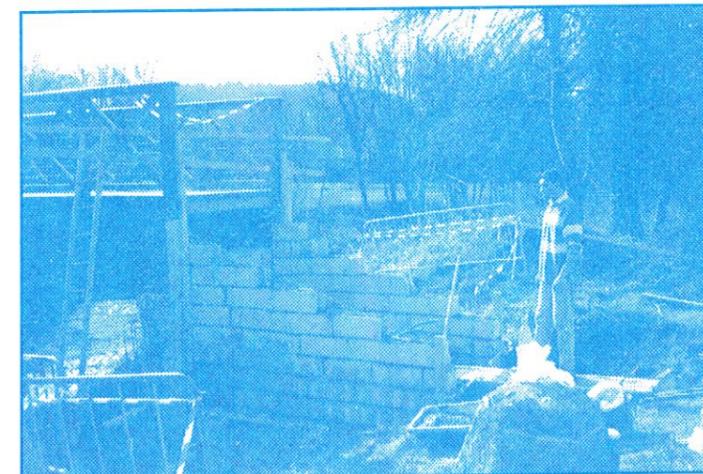
**Eclairage public** : réparation de nombreux lampadaires malmenés par la mini-tempête.

**Ancienne école** : changement de vitres cassées ou fêlées.

**Village Fleuri** : préparation des jardinières pour le fleurissement du village.

**Secours Populaire** : préparation de l'accès du local au sous-sol de l'ancienne mairie et démolition des W.C. de la cour de récréation (l'école du village était auparavant installée dans les locaux de l'ancienne mairie).

**Passerelle du Pré de la Font** : Construction des escaliers d'accès. Des rampes seront mises en place début avril.



### Place de la Gare :

**Buvette** : construction d'escaliers donnant accès à la plate-forme à l'arrière de la buvette.

**Assainissement de la buvette** : creusement et aménagement d'un puisard.

**Réseaux d'eau et d'électricité** : travaux d'amélioration et de mise aux normes.

**Podium** : aménagement de glissières pour faciliter le rangement des plateaux utilisés comme tables au moment des manifestations.

**Réparation** du mur de soutènement d'une impasse débouchant sur le chemin de Candy et donnant accès à trois maisons.